



# FESTIVAL DE THÉÂTRE UNIVERSITAIRE

## Le département Théâtre de l'université Paris 8 organise son Festival de Théâtre Universitaire du 16 au 20 mars 2026.

Vous êtes étudiant(e)s dans une université française et la moitié au moins de votre troupe est composée d'étudiant(e)s inscrit(e)s dans un cursus universitaire dont un ou une au moins est le metteur/la metteuse en scène? Ce festival vous est ouvert.

### Quel type de spectacle peut-on proposer ?

Vous pouvez présenter des spectacles, des performances et toute autre forme qui relève du champ des arts du spectacle vivant.

- Formes longues d'une durée maximale de 1h30
- Formes courtes et performances d'une durée maximale de 30 minutes

### Comment se passe la sélection ?

Vous pouvez, dès à présent et jusqu'au 22 janvier 2026 (minuit), envoyer votre dossier de candidature à l'adresse mail : [regie.theatre@univ-paris8.fr](mailto:regie.theatre@univ-paris8.fr)

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

- une note d'intention ;
- une présentation des membres (en précisant le cursus

universitaire) ;

- une fiche technique précisant le matériel (son, lumière, vidéo) dont vous avez besoin,

- une ébauche de plan de feux ainsi que les décors que vous amenez et le temps prévisionnel de montage/démontage ;

- un visuel de votre projet pour la diffusion (photo, affiche, dessins, etc.) ;

- un teaser vidéo de votre proposition (via un lien de téléchargement ou un lien de plateforme vidéo).

Votre dossier ne sera pas retenu si votre spectacle est joué en parallèle dans un cadre professionnel ou si votre spectacle a déjà été sélectionné à une précédente édition de ce festival.

Les membres de votre troupe inscrits uniquement dans un conservatoire ne sont pas considérés comme étudiants. Il est demandé, si possible, de combiner tous vos documents en un seul fichier et de le transmettre via un lien de téléchargement (wetransfer ou smash). Les mails contenant des pièces jointes trop volumineuses risquent de ne pas nous parvenir.

Par la suite, votre projet sera étudié par un jury composé de deux enseignantes-chercheuses, deux

régisseurs et quatre étudiant(e)s du département théâtre, ainsi que d'une médiatrice culturelle de l'Action culturelle et artistique.

Les résultats vous seront transmis la semaine du 9 au 13 février 2026 par mail.

### Quelles sont les conditions d'accueil ?

Les projets retenus dans le cadre du Festival ne sont pas rémunérés. Les spectacles sont gratuits.

Le département théâtre met à votre disposition un espace de représentation professionnel, un prêt de matériel technique selon ses possibilités, une régie technique assurée par une équipe de régisseurs, avec un créneau de montage-focus lumière et filage (service de 3h) le jour de la représentation.

Le département théâtre s'engage à faire tout son possible pour assurer l'hébergement des compagnies ne résidant pas en île de France.

La communication est assurée par les organisatrices et organisateurs. Les spectacles sont tous filmés et toutes les compagnies auront un montage vidéo de leur prestation.